

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mai 2022 à 17h30, le Bureau s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES.

Membres en exercice : 12

Membres présents ou représentés : 10

Date de convocation : 16 mai 2022

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Monique BARTHÉLÉMY, Maurice CHAUTANT, Fabien GASCARD, Gérald GRIFFIT, Marie-Paule ROGOU, Anne-Marie GROS, Christian GILARDEAU TRUFFINET ;

Absents - Excusés : Dominique TRUC, Serge EYSSERIC ;

Pouvoirs : Serge EYSSERIC a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;

Conformément à la délibération du 22 mars 2021, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Location longue durée d'un camion pour la collecte des ordures ménagères

Considérant que la location longue durée (LLD) pour une durée de 60 mois est une solution alternative à l'achat de véhicules permettant de répondre à un besoin urgent de remplacement d'un camion bennes à ordures ménagères avant le changement de fonctionnement de collecte et de bacs,

Considérant l'offre de location longue durée proposée par la société BOM Services du groupe SEMAT ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- Approuve le contrat de location longue durée proposé par la société BOM services pour un montant de 3 760 € H.T (3 990.80 T.T.C) par mois
- Autorise le Président à signer ledit contrat

Nombre de membres en exercice : 12			
Votants : 10 dont 1 pouvoir	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220523-De43_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à Veynes
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES